



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

élèves

Question écrite n° 89294

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes relatif au suivi individualisé des élèves. La Cour des comptes a publié un rapport le 4 mars 2015 dans lequel elle évalue la politique du Gouvernement en matière de suivi individualisé des élèves. La Cour estime que, si le ministère a instauré de nombreux dispositifs pour favoriser et améliorer le suivi individualisé des élèves, il ne leur a donné ni la cohérence d'une politique d'ensemble, ni les moyens de leurs ambitions. Ce rapport préconise notamment de chiffrer annuellement, pour le Parlement, le coût des dispositifs de suivi individualisé des élèves, afin d'éviter un éparpillement de l'argent public sans efficacité pour les élèves. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement envisage de suivre cette recommandation et selon quel calendrier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérald Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89294

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2015](#), page 7351

**Question retirée le :** 2 février 2016 (Fin de mandat)